

# Commentaire de Texte et Dissertation

## Partie 1 :

Dans un paragraphe rédigé d'une vingtaine de lignes maximum, vous présenterez les idées essentielles du texte.

## Partie 2 :

Ce texte présente deux affirmations contradictoires :

- Première affirmation : « Une bonne fessée n'a jamais fait de mal à personne » ;
- Seconde affirmation : « Toute violence physique, y compris une tape sur la main, [...] [est] attentatoire à la dignité ».

**Quel est votre point de vue ?**

Texte 1

## **Les militants anti-fessée réclament une loi afin de « bousculer l'opinion »**

### **Selon l'Union des familles en Europe, plus de 80 % des Français lèvent la main sur leurs enfants**

Une bonne fessée n'a jamais fait de mal à personne ; « Qui aime bien châtie bien » ; « Il y a des coups de pied aux fesses qui se perdent »... Ces poncifs, répandus, suscitent une forte réprobation parmi les professionnels de l'enfance comme chez les défenseurs des droits de l'homme. [...] Quelque 400 psychothérapeutes, dont une grande majorité de femmes, assistaient au colloque annuel de la Fédération française de psychothérapie et psychanalyse intitulé « Attachement, empathie et violence éducative ». Les participants ont voté, à l'unanimité, une motion réclamant une loi pour « abolir la violence physique et psychologique envers les enfants ».

Une loi contre la fessée ? Le texte existe déjà. Alors que la maltraitance des mineurs est passible de sanctions pénales, la députée Edwige Antier a déposé en novembre 2010 [...] une proposition de loi bannissant les châtiments corporels. Cosigné par 26 élus de droite, le texte n'a toutefois pas encore convaincu une majorité de parlementaires.

Pédiatre « depuis quarante-cinq ans », la députée raconte que son combat est né des longues heures passées en service de réanimation à sauver un enfant prématuré. Des moments intenses de lutte pour la vie qui rendent incompréhensible l'idée même de châtiments corporels. « On serait parvenu à faire vivre ce bébé, pour plus tard, lui taper dessus ? », s'insurge-t-elle. Edwige Antier souligne que les enfants punis physiquement développent des comportements négatifs : « ils deviennent sournois, menteurs, dissimulateurs ». Certains s'endurcissent et s'habituent à lâcher, après la gifle, un « même pas mal ! » qui a en général pour effet de faire enrager celui qui l'a donnée...

Pour Olivier Maurel<sup>1</sup>, professeur de lettres, tous les châtiments infligés aux enfants – « gifle, bâton, ceinture, mais aussi cris, injures ou mises au coin », constituent « une violence du fort [sur le] faible ». Qui a pour conséquence d'entraîner les jeunes victimes à reproduire ce qu'ils ont subi. Les petits imitent ces gestes et « les reportent sur les plus fragiles, frère ou sœur, chat et chien, copains et, plus tard, sur leurs propres enfants », poursuit l'universitaire, qui a fondé l'Observatoire de la violence éducative ordinaire (OVEO) [...].

Les partisans d'une loi s'appuient sur la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France, qui intime aux États de « protéger l'enfant contre toutes formes de violences ». Ils brandissent l'exemple de la Suède, premier pays à avoir voté, en 1979, un texte bannissant la fessée. Vingt-neuf pays disposent aujourd'hui d'une telle législation, des États européens, considérés comme avancés sur les questions de société, mais également des pays moins connus pour cet engagement tels que le Kenya, le Venezuela, l'Ukraine ou le Soudan du Sud.

Une loi seule ne changerait pas la pratique parentale, admet Edwige Antier. « Elle bousculerait l'opinion, mais il faudrait l'accompagner d'une campagne d'information », précise la députée. En Suède, des slogans rédigés dans plusieurs langues s'affichent ainsi sur les packs de lait. Résultat, « la quasi-totalité des parents connaissent la loi », affirme Sara Johansson, de la branche suédoise de l'association Save the Children.

Les militants anti-fessée n'ignorent pas qu'ils passent pour de doux rêveurs. Selon Olivier Maurel, « 80 % à 85 % des parents, en France, dans toutes les classes sociales », infligeraient de temps en temps une gifle ou une fessée à leur enfant, et cette proportion serait même en augmentation, selon une étude récente de l'Union des

familles en Europe. « Une loi, qui entrerait dans l'intimité des familles, constituerait une stupidité sans nom », proteste le pédiatre Aldo Naouri, qui défraie régulièrement la chronique en prônant une éducation autoritaire. « Qui ferait appliquer ce texte ? Le voisin deviendra-t-il un délateur ? », s'interroge cet auteur<sup>2</sup> prolifique.

Le spécialiste n'en condamne pas moins « toute violence physique, y compris une tape sur la main, car attentatoire à la dignité ». Aux parents qui cèdent à la fessée de temps en temps, Aldo Naouri répond invariablement : « Cela vous fait peut-être du bien, mais pas à l'enfant ni à la relation que vous entretenez avec lui. » Il conseille plutôt « la punition universelle, celle qui consiste à isoler l'enfant jusqu'à ce qu'il se calme ».

Le psychologue Didier Pleux<sup>3</sup>, également opposé à une loi, attribue la pratique de la fessée à « la permissivité de la société ». [...] « tout est fait pour glorifier l'enfant, la garde alternée, la société de consommation ou encore la victimisation ». « Les parents, précise-t-il, se montrent très permissifs, jusqu'au moment où ils piquent une colère. L'enfant ne comprend pas pourquoi ce qui était toléré devient soudain interdit. » Une attitude incohérente préjudiciable aux enfants.

**Olivier RAZEMON** - Le Monde - 30 et 31 octobre 2011

1. Olivier Maurel : auteur d'un livre intitulé La Fessée (éd. La Plage, 2001)
2. Aldo Naouri : auteur qui a publié notamment Eduquer ses enfants (éd. Odile Jacob, 2009)
3. Didier Pleux : auteur d'une journée avec Zoup (éd. Odile Jacob, 96p, 11,90 euros), à lire aux enfants dès l'âge de 3 ans.